

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Opérations de sécurisation du grand Libreville : la police explique

Frédéric Serge LONG
Libreville/Gabon

FACE à la presse, hier après-midi, le haut commandement des Forces de police nationale (FPN), par le biais du préfet de police adjoint de Libreville, le colonel Michel Kombila Kombila, a expliqué le bien-fondé des opérations de sécurisation du Grand Libreville, en cours

depuis le 10 décembre 2022. Ceci au regard du phénomène grandissant de l'insécurité dans la capitale et ses environs.

Ces opérations ponctuelles et ciblées sont déployées autour de quatre axes majeurs que sont les contrôles routiers, les patrouilles mixtes, la lutte contre l'insalubrité et l'occupation anarchique du domaine public, ainsi que les actions de répression contre la grande criminalité.



Le préfet de Police adjoint de Libreville, le colonel Michel Kombila Kombila (d.) expliquant le bien-fondé des opérations de sécurisation du Grand Libreville.

Personnes vivant avec un handicap : elles attirent l'attention des gouvernants sur leur situation



Les représentants des différentes associations des personnes vivant avec un handicap lors de leur conférence de presse.

CNB
Libreville/Gabon

CRAIGNANT pour leurs lendemains, les organisations nationales des personnes vivant avec un handicap (PVH) ont animé une conférence de presse le week-end écoulé à Libreville pour dénoncer la non-application des textes et les politiques gouvernementales, en vue de leur protection.

Selon les intéressés, les promesses des politiques ne sont que des effets d'annonce, "malgré tout un arsenal de textes juridiques", s'insurge Julien Nyare Ndong, leader de l'une des organisations nationales des personnes handicapées. Lors de cette conférence de presse dont le thème central tournait autour de "Quelle politique sociale en faveur des PVH ?", les animateurs ont développé plusieurs points et démontré

comment le gouvernement bafouerait l'application des textes en matière des droits des PVH. Non sans faire des propositions aux pouvoirs publics, allant dans le sens de l'amélioration de leur situation et le respect de leurs droits et autonomisation.

Aussi ont-elles suggéré l'augmentation de l'allocation annuelle qui leur est due, tout en restaurant la périodicité de celle-ci subitement retirée, la reconstruction des kiosques détruits au rond-point de Nzeny-Ayong des familles des personnes handicapées. Il en est de même de la reconduction des allocations scolaires aux chefs de famille économiquement faibles. "Car cette prestation a disparu depuis 2014 sans aucune explication. Le paradoxe, c'est que dernièrement c'est aux fonctionnaires qu'elle a été versée", rappelle M. Nyare Ndong.

La mise en place des opérations de contrôles routiers, par exemple, vise à identifier les infractions liées à la lutte contre la délinquance routière, la conduite des véhicules administratifs et la conduite de motos.

Les patrouilles mixtes ont la particularité de regrouper les unités de sécurité publique, de forces spéciales et de maintien de l'ordre. "Ces patrouilles se déroulent de nuit et ont la vocation de sécuriser les populations. Ce dispositif, en empruntant des itinéraires très fréquentés, marque des arrêts à chaque intersection pour

rassurer les populations et reste disposé à chaque réquisition pour action sur le terrain", a indiqué le colonel Kombila Kombila.

La lutte contre l'insalubrité et l'occupation anarchique du domaine public restaure le domaine de l'État investi illégalement par les commerçants, procède à la saisie des marchandises, qui sont rétrocédées aux orphelinats, hôpitaux ou à la prison centrale de Libreville. "Les commerçants en situation irrégulière sont mis à la disposition de la Direction générale de la documentation et de l'immigration dans le cadre

de la lutte contre l'immigration clandestine", a-t-il ajouté.

Le quatrième axe qu'est la lutte contre la grande criminalité vise à identifier une zone dite criminogène au regard des données fournies par les services compétents. Avec la collaboration des unités spécialisées (BRI, BAC, DSP et Oclad), elle procède au bouclage de ladite zone, à sa pénétration, à l'interpellation des auteurs des faits dans la flagrance, à la saisie des produits illicites, ainsi qu'à la mise à disposition à l'unité compétente pour l'ouverture d'une enquête en mode de flagrance.

393 infractions constatées, 575 clandestins interpellés et 12 criminels détenus

F.S.L
Libreville/Gabon

Le haut commandement de la police nationale a dressé hier un bilan d'étape des opérations de sécurisation du Grand Libreville entamées le 10 décembre dernier. À la date du 4 janvier 2022, les contrôles routiers, par exemple, ont conduit à constater 393 infractions : défaut de police d'assurance

(75), absence de permis de conduire (65), manque de carte grise (43), défaut de visite technique constaté sur les véhicules utilitaires (134), non-présentation de toutes les pièces (57) et de permis de conduire (19).

La lutte contre l'immigration clandestine a permis de mettre à la disposition de la Direction générale de la documentation et de l'immigration (DGDI), 575 personnes vivant en situation

irrégulière dans le Grand Libreville.

Les opérations menées dans la répression contre la grande criminalité ont quant à elles conduit à l'interpellation de 12 individus de nationalités confondues, auteurs de détention et de consommation de stupéfiants. Les indélébiles ont été mis à la disposition de la Direction générale de l'Office central de lutte anti-drogue (Oclad).

Photo: Jocelyn Abila

Photo: CNB